

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Diagnostic archéologique « place du 158ème Régiment d'Infanterie - Lyon 5ème » **Page 2844**
- Direction des Mairies d'arrondissement - Régie de recettes « Location de salles » de la Mairie du 3ème arrondissement, 215 rue Duguesclin 69003 Lyon - Décision modificative : suppression de la régie et fin de fonctions des agents **Page 2844**
- Décisions d'estimer en justice **Pages 2845 à 2846**
- Aliénation de biens mobiliers - Décision de mise en vente de maté-

riel divers **Page 2846**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2847**
- Délégation Générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 2890**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 2891**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2892**
- Mise à disposition de dossier - Modification simplifiée n° 1 du PLU- H – Nouveau lycée 2 avenue du Pont Pasteur à Lyon 7ème
..... **Page 2892**
- Mise à disposition de dossier - Modification simplifiée n° 2 du

PLU-H – ZAC de la Duchère – ilot 35 situé avenue Ben Gourion à Lyon 9ème **Page 2892**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 2893 à 2896**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Diagnostic archéologique « place du 158ème Régiment d'Infanterie - Lyon 5ème » (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-23° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Considérant la prescription du Service régional de l'archéologie émise le 28 novembre 2018 sous le n° 2018-1292 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la Sahlmas et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique « place du 158ème Régiment d'Infanterie, à Lyon 5e ».

Art. 2. - Que M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 19 septembre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Direction des Mairies d'arrondissement - Régie de recettes « Location de salles » de la Mairie du 3ème arrondissement, 215 rue Duguesclin 69003 Lyon - Décision modificative : suppression de la régie et fin de fonctions des agents (Direction Générale des services - Service Expertise Comptable et Applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2004, modifié, instituant une régie de recettes « Location de Salles » à la Mairie du 3ème arrondissement auprès du service des mairies d'arrondissement et sise, 15 rue Duguesclin 69003 Lyon ;

Vu l'arrêté en date du 7 mai 2013, nommant Mme Marie-Christine Lantelme en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes ;

Vu l'arrêté en date du 10 octobre 2016, nommant Mme Joëlle Rondepierre en qualité de mandataire suppléante de la régie de recettes ;
Vu la proposition de Mme Virginie Vaissaud, Directrice Générale des services de la Mairie du 3ème arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 23 septembre 2019 ;

Décide :

Que l'arrêté du 22 décembre 2004 relatif à la création d'une régie de recettes « Location de salles » à la Mairie du 3ème arrondissement est modifié comme suit :

Article Premier. - La régie de recettes « Location de salles » à la Mairie du 3ème arrondissement, sise 215 rue Duguesclin 69003 Lyon, est supprimée à compter de la date de remise de service auprès de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 2. - Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Christine Lantelme en qualité de régisseur titulaire et de Mme Joëlle Rondepierre en qualité de mandataire suppléante.

Art. 3. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 7 octobre 2019

*Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon,
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. H.C. contre la décision du Maire de Lyon du 6 mai 2019 rejetant sa demande de congés bonifiés (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 1905340-8 du 3 juillet 2019 déposée par M. H.C. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. H.C., devant le Tribunal administratif de Lyon, tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du Maire de Lyon du 6 mai 2019 rejetant sa demande de congés bonifiés,
- qu'il soit enjoint à la Ville de Lyon d'accorder à M. H.C. le bénéfice d'un congé bonifié conformément à la loi et aux textes en vigueur,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 octobre 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Référé suspension de Mme J.T. contre l'arrêté de la Ville de Lyon de radiation des cadres au motif d'abandon de poste (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n°1907628 du 4 octobre 2019 déposée par Mme J.T., représentée par Maître Delphine Tardieu, Avocate au barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée Mme J.T., représentée par Maître Delphine Tardieu, Avocate au barreau de Lyon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- la constatation du bénéfice de l'aide juridictionnelle pour Mme T. ;
- la suspension de l'arrêté de radiation des cadres du 9 février 2019 ;
- la réintégration de Mme T. dans ses fonctions à compter du 9 février 2019, et la reconstitution de sa carrière ;
- la condamnation de la Ville de Lyon à verser à Maître Tardieu la somme de 1.000 € au titre de l'article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;
- donner acte à Maître Tardieu que cette dernière s'engage à renoncer au bénéfice de l'aide juridictionnelle si dans les 12 mois où du jour où la décision est passée en force de chose jugée, elle parvient à recouvrer auprès de la Ville de Lyon la somme allouée ;
- la condamnation de la Ville de Lyon à verser à Mme T. la somme de 1.000 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 octobre 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de l'association L. contre l'arrêté du Maire de Lyon en date du 4 avril 2019 relatif à l'interdiction de nourrir les pigeons, les animaux errants sauvages ainsi qu'à différentes autres mesures à l'encontre des pigeons (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n°1904988-7 du 26 juin 2019 déposée par l'association L..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'association L., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du Maire de Lyon en date du 4 avril 2019 relatif à l'interdiction de nourrir les pigeons, les animaux errants sauvages ainsi qu'à différentes autres mesures à l'encontre des pigeons ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative ainsi qu'aux entiers dépens de l'instance.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme P.B. contre le titre de recette n° 13775 d'un montant de 40 € concernant des documents non rendus à la Bibliothèque du 8ème arrondissement (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 1907460 du 4 septembre 2019 déposée par Mme P.B. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme P.B., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation du titre de recette n° 13775 d'un montant de 40 € concernant des documents non rendus à la Bibliothèque du 8ème arrondissement.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée,
Sandrine FRIH*

Aliénation de biens mobiliers - Décision de mise en vente de matériel divers (Direction Commande Publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2018-4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018 donnant, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix par unité n'excédant pas 4600 euros nets de taxe » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019 portant délégations accordées par le Maire de Lyon à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Décide :

Article Premier - La mise en vente des matériels ci-dessous est prononcée. Cette vente interviendra via le dispositif en ligne de vente aux enchères du matériel inutilisé de la Ville.

Numéro	Nom du produit	Catégorie	Début de la vente	Mise à prix
6520	Lot informatique 10 portables, 3 imprimantes et 20 ordinateurs	Autres multimédias	09/10/2019	100,00 €
6519	Lot snack restauration	Autres multimédias	09/10/2019	125,00 €
6518	Lot audio- visuel	Autres multimédias	09/10/2019	85,00 €
6517	Plateau de coupe	Tondeuse	09/10/2019	150,00 €
6516	Station recharge clim auto BOSH	Autres	09/10/2019	50,00 €
6515	Lot de 2 kits vérins et embouts de carrossier	Autres	09/10/2019	10,00 €
6514	Grignoteuse/ poinçonneuse de carrossier	Autres	09/10/2019	21,00 €
6513	Michelin-pneus x4-225/50R17 et jantes	Pièces et accessoires	09/10/2019	10,00 €
6512	Top case 20 Litres	Autres	09/10/2019	5,00 €
6511	Cric de levage hydraulique 3T500	Autres	09/10/2019	5,00 €
6510	Rouleau à gazon	Matériel agricole	09/10/2019	25,00 €
6509	Lot 4 débroussailleuses	Matériel agricole	09/10/2019	10,00 €
6508	Pompe tonneau à huile ou graisse manuel	Matériel agricole	09/10/2019	10,00 €
6507	Enrouleur à main	Matériel agricole	09/10/2019	10,00 €
6506	Module éjection Etesia	Tondeuse	09/10/2019	15,00 €
6505	Karcher Comet thermique	Accessoires	09/10/2019	25,00 €
6504	Tondeuse Wolf rouge	Tondeuse	09/10/2019	15,00 €

6503	Tondeuse Wolf jaune	Tondeuse	09/10/2019	15,00 €
6502	Pulvérisateur sur roues jaune	Autres espaces verts	09/10/2019	20,00 €
6501	Chariot de désherbage thermique	Autres espaces verts	09/10/2019	100,00 €
6500	Lot de souffleurs à dos Gris	Accessoires	09/10/2019	30,00 €
6499	Désherbeur thermique	Autres espaces verts	09/10/2019	50,00 €
6498	Coupe bordure	Autres espaces verts	09/10/2019	75,00 €
6497	Lot de souffleurs à dos	Accessoires	09/10/2019	30,00 €
6496	Lot de compresseurs	Accessoires	09/10/2019	25,00 €
6495	Cric d'atelier orange	Accessoires	09/10/2019	5,00 €
6494	Karcher HDS 1295	Accessoires	09/10/2019	100,00 €
6493	Lot de ferraille 6 T - garde-corps	Autres	09/10/2019	50,00 €
6491	Vélo LAPIERRE 24» X1018	Sport	09/10/2019	10,00 €
6490	Vélo LAPIERRE 24» X0935	Sport	09/10/2019	10,00 €
6489	Vélo LAPIERRE 24» X0928	Sport	09/10/2019	10,00 €
6488	Vélo LAPIERRE jaune 24» X0916	Sport	09/10/2019	10,00 €
6487	Vélo LAPIERRE 24» X0626	Sport	09/10/2019	10,00 €
6486	Vélo SUNN V.T.T 26» X0863	Sport	09/10/2019	10,00 €
6485	Vélo VARIO V.T.T 26» X0439	Sport	09/10/2019	10,00 €
6484	Vélo VARIO V.T.T 26» X0199	Sport	09/10/2019	10,00 €
6483	Vélo VARIO V.T.T 26» X0193	Sport	09/10/2019	10,00 €
6482	Vélo VARIO V.T.T 26» X0192	Sport	09/10/2019	10,00 €

Art. 2 - En cas d'enchère valide, la vente sera réputée parfaite et le bien vendu.

Art. 3 - En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50 %.

Art. 4 - La présente décision prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date de publication.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux Finances et à la Commande Publique,
Richard BRUMM

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11875	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'extension d'une station Vélo'v existante pour le compte de JC Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 214 et le n° 218 côté pair, entre le n° 214 et le n° 218	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11876	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations pour le compte de la Ville de Lyon - Service Eclairage Public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Albert Camus / Rue Claude Debussy		A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11877	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 40 et le n° 50	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les deux sens		entre le n° 40 et le n° 50	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11878	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flan-din	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	Le mercredi 9 octobre 2019
la circulation des véhicules sera interdite	sens Sud/Nord, entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou					
11879	Entreprise Insight	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Comeille	sur 10 m, au droit du n° 88	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au dimanche 22 décembre 2019
11880	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6 A	A partir du dimanche 13 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
11881	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Laënnec	trottoir Sud, entre le n° 68 et la rue Pierre Sonnerat	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 68 et la rue Pierre Sonnerat	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
11882	Entreprise Cir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	sur 15 m, au droit du n° 1	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
11883	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	entre le n° 23 et le n° 18 b	Le vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11884	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier	Rue Marius Berliet	sur 30 m au Nord du n° 55	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du n° 55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11885	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécoms pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Donjon	au droit du n° 450	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair, au droit du n° 450	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11886	Entreprise Prodevyc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jean Moulin	sur 15 m, au droit du n° 12	Le lundi 21 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11887	Entreprise Saint-Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Isidore	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au vendredi 23 octobre 2020
11888	Association Groupe Scolaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet	côté impair, sur 10 m en face du n° 6	Le jeudi 24 octobre 2019
11889	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'extension d'une station Vélo'V existante pour le compte de JC D'Écaux	la circulation des 2 roues s'effectuera sur la piste cyclable réduite à 1 voie	Rue Garibaldi	sur 60 m au droit du n° 390	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 390	
			le stationnement pour un véhicule exécutant les travaux sera autorisé sur le trottoir			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11890	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise	Quai Raoul Carrié	trottoir Ouest, entre la rue Jolivet et la rue Claude Faye	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Jolivet	entre la grande rue de Saint-Rambert et le quai Raoul Carrié	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la grande rue de Saint-Rambert et le quai Raoul Carrié	
11892	Association Haras-seurs U Go	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire	des animations seront autorisées	Place Jules Ferry		Le jeudi 7 novembre 2019, de 17h30 à 22h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 7 novembre 2019, 10h, jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, 12h
11893	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement gaz	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit de la fouille par du personnel de l'entreprise ETP	Rue Saint-Pierre de Vaise	trottoir Sud, sur 20 m face n° 32	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens en fonction de l'avancée du chantier		sens Ouest/Est, entre la rue Sergent Michel Berthet et la place Saint-Didier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre le n° 1 et la rue des Deux Places	
11894	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de la Villette	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11895	Entreprise Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 42	Le mardi 15 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier et un broyeur			
11896	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 30 m, au droit du n° 61 bis	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11897	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Verlet Hanus	sur 30 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 10	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11898	Etablissement Le Court Circuit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 9ème anniversaire de l'établissement	des animations seront autorisées	Rue Jangot	au droit du n° 13	Le samedi 9 novembre 2019, de 14h à 23h
			des installations seront autorisées sur la terrasse du demandeur			A partir du samedi 9 novembre 2019, 9h, jusqu'au dimanche 10 novembre 2019, 0h
11899	Entreprise Cogepa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 5 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au lundi 28 octobre 2019
11900	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 19 et n° 23	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 19 et n° 23	
11901	Entreprise Société Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche	sur 10 m sur l'aire de livraison située en face du n° 3	Le samedi 9 novembre 2019, de 8h à 14h
				Place Maréchal Lyautey	chaussée Est sur 10 m au droit du n° 12	
				Place Jean Macé	chaussée Ouest sur 2 emplacements en épi en face du n° 14	Le samedi 23 novembre 2019, de 8h à 14h
				Rue Vendôme	sur 2 emplacements en épi en face du n° 236	Le samedi 16 novembre 2019, de 8h à 14h
			Place Saint-Jean	côté Ouest sur le trottoir	Le samedi 9 novembre 2019, de 8h30 à 14h	
			Place Guichard	l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Le samedi 16 novembre 2019, de 8h30 à 14h	
			Place Jean Macé		Le samedi 23 novembre 2019, de 8h30 à 14h	
Place Maréchal Lyautey	Le samedi 9 novembre 2019, de 8h30 à 14h					
11902	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie pour le centre médical Point Vision	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rockefeller	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Le mardi 15 octobre 2019, de 6h à 18h30
			le stationnement pour le véhicule de formation incendie sera autorisé en empiéter sur le trottoir, sans toutefois perturber la circulation des piétons			
11903	Entreprise Société Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Sarrazin	sur 2 emplacements en bataille au droit du n° 8	Le samedi 14 décembre 2019, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée		sur le trottoir en face du n° 8	Le samedi 14 décembre 2019, de 8h30 à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11904	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest, entre la rue Emile Duport et le n° 53	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens		chaussée Est, entre le n° 53 et la rue Emile Duport	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue Emile Duport et le n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, entre le n° 53 et la rue Emile Duport	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Emile Duport et le n° 57	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 18h à 6h
11905	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées pour le compte du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, sur le tronçon à double sens de circulation	Grande Rue de Saint-Rambert		A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 6h à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
11906	Entreprise Aviasim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lieutenant Colonel Girard	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
11907	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des piétons sera gérée et balisée en permanence au droit de la fouille	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, au droit du n° 99	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m à l'Est du n° 99 (au droit de l'agence postale entre la rue Stéphane Coignet et la rue des Roses)	
11908	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de la Thibaudière	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 39	
11909	Association Dem 'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Le jeudi 17 octobre 2019, de 10h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11910	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 204	Le jeudi 17 octobre 2019, de 8h à 14h
11911	Ville de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Serpollières	entre la rue Emile Combes et la rue de la Chapelle	Le jeudi 17 octobre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Paul Cazeneuve et la rue de la Chapelle	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Emile Combes et la rue de la Chapelle	
					côté pair, entre la rue Emile Combes et la rue de la Chapelle	
					côté pair, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue de la Chapelle	
11912	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Georges Gouy	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 63	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 63	
11913	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du Souvenir	sur le carrefour avec la rue des Platriers	Les jeudi 17 octobre 2019 et vendredi 25 octobre 2019, de 8h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11914	Entreprise Couleur Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 131	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au samedi 9 novembre 2019
11915	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Chemin de Choulans		A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Eugène Wernert	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11916	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Albéric Pont	entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot de part et d'autre du n° 28 bis	Le vendredi 11 octobre 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Granges et la rue Commandant Charcot	
			les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue des Granges	
11917	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	entre le n° 3 bis et le n° 5	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
11918	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 65	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 19h
11919	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 64	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
11920	Entreprise Les Jardins d'Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bara	côté pair, sur 15 m en face du n° 5	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
11921	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Henri Barbusse	autour de la place	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 6h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11922	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Boulevard de la Croix Rousse	sur 30 m de part et d'autre de la rue Tabareau	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tabareau	partie comprise entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Tabareau	
			Rue Tabareau	des deux côtés de la chaussée entre la rue Claude Joseph Bonnet et le boulevard de la Croix-Rousse (trottoir compris)		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11923	Entreprises Mss et Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage pour l'intervention d'agents de l'entreprise Eau du Grand Lyon sur des équipements hydrauliques et vannes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Viabert	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 38 et la rue d'Inkermann	Le jeudi 10 octobre 2019, de 6h à 18h
11924	Entreprise Société de Production l'atelier de Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les deux minutes	Boulevard des Belges	entre la rue Morellet et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, de 9h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	au droit du n° 6	A partir du vendredi 11 octobre 2019, 6h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 17h
				Boulevard des Belges	au droit du n° 34	A partir du jeudi 10 octobre 2019, 20h, jusqu'au lundi 14 octobre 2019, 7h
					au droit de la partie comprise entre le n° 29 et le n° 31 bis	
Rue Morellet	des deux côtés à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite					
11925	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 30 m, au droit du n° 6 bis	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
11926	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puvis de Chavannes	chaussée Sud, des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre de la rue Vendôme entre le n° 13 et 10	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
				Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la place Puvis de Chavannes, chaussée Sud entre l'Eglise et le n° 67	
			les véhicules auront interdiction de tourner à gauche		sens Nord / Sud au débouché sur la place Puvis de Chavannes-chaussée Sud	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11927	Entreprise Tp Dau-phinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duroc	sur 25 m, sur le trottoir situé au droit du n° 16	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
				Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir situé au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duroc	sur 25 m, au droit du n° 16	
				Rue Philippe Gonnard	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duroc	sur 25 m, des deux côtés de la chaussée au droit du n° 16	
				Rue Philippe Gonnard	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
11928	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Moncey	entre la rue de la Part Dieu et la rue Duguesclin	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Voltaire	entre la rue de la Part Dieu et la rue Moncey	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Moncey	entre la rue de la Part Dieu et la rue Duguesclin	
				Rue Voltaire	entre la rue de la Part Dieu et la rue Moncey	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue Moncey				
11929	Entreprise Couleur Feu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée	Rue de la Bombarde	sur 12 m au droit du n° 17	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 17	
11930	Entreprise Le Fil Conducteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Louis Blanc	au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Nord entre la rue Duguesclin et le n° 21	
11931	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair Sud entre les n° 46 à n° 50	Le lundi 11 novembre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 46 et n° 50	Le lundi 11 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11932	Entreprise Axians Maintel Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Capucins	entre la rue Abbé Rozier et la rue Terme	Le mardi 15 octobre 2019, de 3h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la chaussée au droit du n° 17	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée			
11933	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Télégraphe	sur le trottoir situé au droit de la propriété au n° 10, sous le nacelle élévatrice de personne, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 10 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la propriété située au n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n° 10	
11934	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	Le présent arrêté annule les dispositions consignées sur l'arrêté municipal n° 2019 C 11798 du 04/10/2019	Paru au BMO 6338 du 14 octobre 2019		Le mardi 8 octobre 2019
11935	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, en face du n° 321	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 321	
11936	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	des deux côtés, entre le n° 2 et la rue Henri IV	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
11937	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye d'Ainay et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Adélaïde Perrin	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente	
				Rue Jarente	entre la rue de l'Abbaye d'Ainay et la rue d'Auvergne	
			Rue Adélaïde Perrin	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jarente	côté pair, entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » obligatoire	Rue Adélaïde Perrin	au débouché sur la rue de l'Abbaye d'Ainay	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h
				Rue Adélaïde Perrin	au débouché sur la rue des Remparts d'Ainay	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11938	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Blanc	trottoir Pair (Sud) entre la rue Tête d'Or et le n° 76	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Juliette Récamier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Tête d'Or et la rue Juliette Récamier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tête d'Or et le n° 76	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
			l'entreprise Sodetec devra veiller à maintenir l'accessibilité des véhicules de collecte des ordures ménagères		partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, de 8h à 18h
11939	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Conférence de reconstitution des ressources du fonds mondial	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Rue Professeur Pierre Marion		A partir du mercredi 9 octobre 2019, 10h, jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, 0h
				Cours de la Liberté	entre la rue Servient et la rue de Bonnel	A partir du mercredi 9 octobre 2019, 14h, jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, 9h
				Rue de Bonnel	entre le quai Victor Augagneur et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mercredi 9 octobre 2019, 14h, jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, 9h
				Rue Dunois	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue Pierre Corneille	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	
				Rue Pravaz		A partir du mercredi 9 octobre 2019, 14h, jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, 9h
				Rue Servient	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le quai Victor Augagneur	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11940	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevalier	entre le boulevard Pinel et la rue Bellevue	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 18h
				Rue Camille	entre la rue Ferdinand Buisson et le cours Docteur Long	
				Cours Eugénie	entre le n° 3 et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue du Capitaine	entre la rue Charles Richard et la rue Bonnard	
				Rue Trarieux	entre la rue des Peupliers et l'avenue Lacassagne	
				Avenue du Château	entre le n° 21 et l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	côté impair, entre le n° 3 et la rue Ferdinand Buisson	
				Rue du Capitaine	côté pair, entre la rue Charles Richard et la rue Bonnard	
				Rue Camille	côté pair, entre la rue Ferdinand Buisson et le cours Docteur Long	
				Rue Chevalier	côté pair, entre le boulevard Pinel et la rue Bellevue	
11941	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Debourg	entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11942	Entreprise Creb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réhabilitation d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 35 m, au droit du n° 41	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au mercredi 4 mars 2020
				Rue de la Part Dieu	sur 35 m, au droit du n° 20	
11943	Entreprise Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'un chambre télécom sous stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 15 m au droit du n° 163 au droit de l'agence postale	Le vendredi 11 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11944	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un renouvellement d'un réseau télécom de bus	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Marcuit	traversée piétonne Est sur le carrefour avec la rue des Docks	Le lundi 21 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Docks et le quai Paul Sédallian	Le lundi 21 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance avec la rue Jean Marcuit	Rue des Docks	entre la rue de la Navigation et la rue Jean Marcuit sauf accès riverains	Le lundi 21 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marcuit	des 2 côtés de la chaussée sur 15 m à l'Est de la rue des Docks	
11945	Entreprise Elior Services Propreté et Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai Général Sarrail	sur 20 m, entre le n° 15 et la rue Vauban	Le mercredi 23 octobre 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, stationnements en épis, entre le n° 15 et la rue Vauban	
11946	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre la place Maréchal Lyautey et l'emprise de chantier	Le mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair Sud entre le n° 2 et l'avenue Maréchal Foch	
					des 2 côtés de la chaussée entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11947	Association Foyer Notre Dame des sans abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de plusieurs containers dans une cours privée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue d'Anvers	sur trottoir pair	Le mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 12h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, de part et d'autre du n° 28	
			la circulation des véhicules sera interrompue temporairement		la circulation des véhicules et des piétons sera réduite et gérée par du personnel équipé de piquets K10, durant une période de 5 minutes maximum pendant la phase de déploiement du bras de grue durant la reprise de chaque container	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m, de part et d'autre du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 28	
11948	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Saint-Gervais	trottoir Ouest entre le n° 20 et la rue Saint-Nestor	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 20 et la rue Saint-Nestor	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 20 et la rue Saint-Nestor	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11949	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean François Raclet	sur 15 m au droit du n° 33	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair sur 15 m au droit du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11950	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Narvick	côté impair entre le n° 17 et n° 19	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 13h à 17h
11951	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joseph Chalier	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 13h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11952	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Grande rue de Saint-Rambert	entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	Le lundi 14 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de l'entreprise sur les carrefours suivants		sur le carrefour avec la rue de Trève	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et Services de secours et de la propreté		sur le carrefour avec la rue Jolivet	
					sur le carrefour avec l'avenue du Frêne	
entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier						
11953	Entreprise Blb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux sur emplacements réguliers de stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair entre le n° 53 et l'angle avec la rue Salomon Reinach	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 14 novembre 2019
11954	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bocage	entre le n° 9 et le n° 11 bis	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 11h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 14 et le n° 14 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 9 et le n° 11 bis	
					côté pair entre le n° 14 et le n° 14 bis	
		côté impair entre le n° 9 et le n° 11 bis				
11955	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir pair Sud entre les n° 46 à n° 50	Le vendredi 11 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 46 et n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 46 et n° 50	Le vendredi 11 octobre 2019
11956	Entreprise Erb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 6 m en face des emplacements Police situés au n° 19	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au samedi 9 novembre 2019
11957	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Commandant Charcot	au droit des n° 170 à 174, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n° 170 à 174	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11958	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte-Catherine	sous la charge lors des phases de levage	Le jeudi 17 octobre 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la place de la Comédie et la rue Saint-Polycarpe	
				Rue Puits Gaillot	entre le quai Jean Moulin et la rue Romarin	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	
		la mise en place sur la chaussée d'une grue automotrice est autorisée	Rue Romarin	dans le carrefour avec la rue Sainte-Catherine		
11959	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 10 m au droit du n° 20	Le samedi 19 octobre 2019, de 7h à 17h
11960	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue d'Ypres	entre l'impasse des Chalets et le n° 70	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 16h30
11961	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue d'Ypres	sur 20 m de part et d'autre de l'impasse d'Ypres	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019, de 9h à 16h
11962	Entreprise Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé au droit des n° 28 et 32, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mardi 22 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens montant entre les n° 28 et 32	
11963	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Valdo	au droit du n° 86	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11964	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Giuseppe Verdi	sur la chaussée située au droit du n° 4	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au lundi 11 novembre 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11965	Entreprise Agence Mayday	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un film publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Janin	côté Nord sur la partie comprise entre le n° 5 et le n° 7	Le lundi 14 octobre 2019, de 7h à 19h
11966	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie solennelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berjon	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Marietton et le n° 23	Le mercredi 16 octobre 2019, de 12h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11967	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement sera autorisé sur le trottoir pour la grue araignée	Place Jean Macé	au niveau de la station métro ascenseur	Le vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 15h
11968	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 5 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au samedi 9 novembre 2019
11969	Ville de Lyon - Direction de la gestion technique des bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bungalow d'accueil	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur le trottoir situé au droit du n° 43, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur au droit du n° 43 sur 15 m en face de l'accès au n° 43	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
11970	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du Centre Commercial de la Part Dieu	les dispositions consignées dans l'arrêté n° C2019C9101 sont abrogées	Paru au BMO 6327 du 29 juillet 2019 - Page 2079		Le mercredi 9 octobre 2019
11971	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	sur 15 m de part et d'autre du n° 13 sur 20 m entre le n° 15 et 17	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
11972	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Est-Ouest" la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant à contre sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Pizay Rue Joseph Serlin Rue du Garet Place de la Comédie Rue Joseph Serlin Rue Pizay	entre la rue du Garet et la rue de la République entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin au débouché sur la rue de la République	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11973	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h30 à 15h30
11974	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 18 m, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
11975	Entreprise Fil Conducteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	l'accès et le stationnement seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	au droit de l'immeuble situé au n° 21 côté impair Nord entre la rue Duguesclin et le n° 21	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 19h
11976	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir et sur l'ilôt central	Rue Général Mouton Duvernet	sur 30 m, au droit des Archives municipales	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
11977	Entreprise Idverde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'évacuation d'arbre par Idverde	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair sur 20 m au droit du n° 17	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 8h à 15h
11978	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 30 m au Nord de la rue Servient	Le jeudi 10 octobre 2019, de 9h30 à 13h
11979	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Ranvier	des 2 côtés de la chaussée sur 20 m face au n° 63	Le vendredi 18 octobre 2019
11980	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réfection de trottoirs et d'agrandissement d'un quai de bus	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le cheminement piéton sera maintenu en permanence au droit de l'emprise de chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre le n° 238 et le n° 250 sens Nord/Sud, entre le n° 238 et le n° 250 trottoir Ouest, entre le n° 238 et le n° 250 côté pair, entre le n° 238 et le n° 250	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11981	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'extension d'une station Vélo'V existante pour le compte de Jc Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félicent	côté pair sur 30 m au droit du n° 2	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11982	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Franklin	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement		entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	
					entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	
					entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	
11983	Entreprise Bât d'Argent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur le trottoir situé au droit du n° 25	A partir du jeudi 17 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement de la nacelle élévatrice de personne du demandeur seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 25	
11984	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
11985	Entreprise Sftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	sur 5 m au droit du n° 27	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019
11986	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jarente	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Le lundi 14 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 40 m, au droit du n° 31	
				Rue Jarente	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11987	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	au droit de la zone de chantier située entre les n° 60 à 42	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		dans la contre-allée située entre les n° 60 à 42	
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la contre-allée située entre les n° 60 à 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur la chaussée principale située entre les n° 60 à 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 60 à 42	
					sur la chaussée principale située entre les n° 60 à 42	
11988	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 6 m entre le n° 232 et n° 230	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 14 novembre 2019
			les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées seront autorisés à stationner		côté pair, sur 6 m au droit du n° 236	
					côté pair, sur 6 m entre le n° 230 et n° 232	
11989	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Jasseron	entre le n° 3 et le n° 20	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
				Rue Saint-Victorien	entre la rue Louis Jasseron et la rue Claudius Pionchon	
				Rue Baraban	entre la rue Saint-Sidoine et le n° 55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Jasseron	des deux côtés, entre le n° 3 et le n° 20	
				Rue Saint-Victorien	des deux côtés, entre la rue Louis Jasseron et la rue Claudius Pionchon	
				Rue Baraban	des deux côtés, entre la rue Saint-Sidoine et le n° 55	
11990	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Yves Farge	chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue Victor Lagrange	Le lundi 14 octobre 2019, de 22h à 1h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 30 m au Sud de la rue Victor Lagrange	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Victor Lagrange	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11991	Entreprise Laurent Brenot et Ass	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	côté impair, sur 5 m au droit du n° 7	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019
11992	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bocage	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11993	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container/roulotte de chantier et wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 6 m au droit du n° 72	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
11994	Entreprise Finition Florentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5/7	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
11995	Entreprises Mgb/ Eiffage/ Aer/ Serpollet/ Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Quai Perrache	trottoir Est, bretelle d'accès à l'autoroute sens Sud/Nord	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au samedi 19 octobre 2019, de 20h à 5h
			la circulation des piétons sera interdite			
11996	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Gerland	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Jean François Raclet	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11997	Entreprise Pro Go Renoalu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un remplacement de vitrages à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 32	Le jeudi 17 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 17 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11998	Entreprises Eurovia/ Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie	la circulation des piétons sera gérée par un balisage de chantier et par du personnel de l'entreprise, au droit des fouilles	Rue de Bourgogne	trottoir Nord et trottoir Sud, sur le carrefour avec la rue de la Gare	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
				Rue de la Gare	trottoir Est et trottoir Ouest, entre la rue de Bourgogne et le n° 1	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sur 40 m de part et d'autre de la rue de la Gare	
				Rue de la Gare	entre la rue de Bourgogne et le n° 1	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Bourgogne	sur 40 m de part et d'autre de la rue de la Gare	
					entre la rue de Bourgogne et le n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gare	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bourgogne et le n° 1	
	Rue de Bourgogne	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre de la rue de la Gare				
11999	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le lundi 21 octobre 2019, de 6h à 19h
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de formation			
12000	Entreprise Elior Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bélier	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	Le lundi 21 octobre 2019
				Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
			La circulation des vélos sera interdite		sur 50 m, au droit du n° 5	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable	Rue Delandine	sens Nord/Sud, entre le cours de Verdun Perrache et la rue du Bélier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sens Sud/Nord, les cyclistes devront s'insérer dans la circulation générale	
	Rue du Bélier	côté impair, sur 50 m au droit du n° 5				
	Rue du Bélier	des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Perrache et la rue Delandine				
12001	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mercredi 20 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12002	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue et balisée en permanence au droit du chantier	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 40	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
12003	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
				Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54	
12004	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		Le mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 16h
12005	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue et balisée en permanence au droit du chantier	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 40	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mercredi 13 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
12006	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau télécom	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue en fonction de l'avancée du chantier sur le site propre bus	Rue Paul Cazeneuve	sens Est/Ouest, sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
12007	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bannière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 18 octobre 2019 jusqu'au lundi 18 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12008	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	aucune charge ne devra survoler la chaussée	Avenue du Plateau	au niveau de l'immeuble situé au n° 240	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au dimanche 3 novembre 2019
			la circulation des piétons sera interdite en alternance		trottoir Sud ou trottoir Nord, sous la barre de la Sacvel située au n° 240	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »		entre la rue des Erables et l'allée Jacky Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12009	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de gaz sous réserve	la circulation des piétons sera gérée par un balisage et du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Avenue du Vingt Cinquième Rts	trottoir Est, entre le n° 120 et n° 142	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Est, sens Sud/Nord, entre le n° 120 et le n° 142	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12010	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Quivogne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 32	A partir du vendredi 18 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
12011	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12012	Entreprise De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Servient	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019, de 7h à 17h
						A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 20h à 6h
12013	Entreprise Cervin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Engnien	côté impair, entre la rue Franklin et la rue Bourgelat	Les mardi 15 octobre 2019 et mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 17h
				Rue Bourgelat	côté pair, entre le n° 14 et n° 16	
				Rue Franklin	trottoir impair, sur 20 m en face du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bourgelat	côté pair, entre le n° 14 et n° 16	
				Rue d'Engnien	côté impair, entre la rue Franklin et la rue Bourgelat	
				Rue Franklin	côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue d'Engnien	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12014	Monsieur Aurélien Fonseca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir pair Sud au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le vendredi 18 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Pierre Corneille	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 18	Le vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 19h
12015	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	entre le n° 91 et la rue Boileau	Le jeudi 24 octobre 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12016	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble entretien de hottes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Le mercredi 16 octobre 2019, de 1h à 5h
12017	Entreprise Bâtiment Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise exécutant les travaux	Rue de la Claire	au droit du n° 24	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12018	Entreprises Asten et Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (EME)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Cours Vitton	entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or	A partir du jeudi 24 octobre 2019, 20h, jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue Tronchet et le cours Vitton	
			les véhicules riverains circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Cours Vitton	au débouché sur la rue Tête d'Or	
12019	Ville de Lyon - Direction de la gestion technique des bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bungalow d'accueil	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cardinal Gerlier	sur le trottoir situé au droit du n° 43, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du mercredi 9 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 43	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face de l'accès au n° 43	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12020	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une grue auto-portée sur une enceinte gérée par la Serl	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Brasseries	trottoir Sud entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Docks et la rue Joannès Carret	
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Joannès Carret	
			les véhicules circulant dans le sens Est / Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			
12021	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Alphonse Rodet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12022	Entreprises Asten et Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (enrobé)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue de Sèze et la rue Tronchet	Le mercredi 23 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de Sèze	
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
12023	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Boulevard des Canuts	sur 50 m de part et d'autre de la voie d'accès au parking de la Salle de la Ficelle n° 75	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, voie d'accès au parking de la Salle de la Ficelle	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
			les cyclistes auront obligation de mettre pied à terre et circuler à pied le long du chantier		piste cyclable Est au droit de l'immeuble en construction situé en face du n° 75	
12024	Entreprise Resurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	au droit de la rue Jean Renoir sur la partie piétonne en impasse	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
12025	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pizay	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 14 octobre 2019, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m au droit du n° 9	
12026	Entreprise Resurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	trottoir Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12027	Madame Teppaz Maël	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Impasse de la Vieille	au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 14 octobre 2019, 7h, jusqu'au mardi 15 octobre 2019, 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		entre le 13 b et le fond de l'impasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le 13 b et le fond de l'impasse	
12028	Monsieur Chambon Yannick	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Imbert Colomès	sur 5 m au droit du n° 12	Le mardi 15 octobre 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12029	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Magneval	côté pair entre les n° 11 et 13	A partir du mercredi 16 octobre 2019, 7h, jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, 17h
12030	Entreprise Rhône Forez Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Lindberg	côté impair, sur 20 m entre le n° 11 et n° 11 bis	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, de 7h30 à 17h
12031	Ville de Lyon - Direction éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, entre le n° 35 et n° 37	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h30 à 16h
12032	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix Rousse	sur 50 m sur le trottoir situé en face du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 17 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé en face du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m sur le trottoir situé en face du n° 9	
12033	Ville de Lyon - Direction de la communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition sur les 10 ans du Festival Lumière	l'installation de panneaux d'exposition sera autorisée sur le trottoir	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 44	A partir du dimanche 13 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
				Quai Jules Courmont	côté Ouest à l'angle de la rue de la Barre	
				Place le Viste		
				Place de la République	au droit du n° 55	
				Rue de Brest	côté Est au Nord de la place des Jacobins	
				Place des Jacobins	en face du n° 1	
				Rue de la République	en face du n° 22	
				Place des Terreaux	au droit du n° 15	
				Place Louis Pradel		A partir du dimanche 13 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
Rue Président Carnot	sur la placette située en face du n° 8					
12034	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Hélène	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12035	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vaudrey	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 21h à 6h
				Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Paul Bert et la rue Servient	
				Rue Chaponnay	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
				Rue Saint-Jacques	sens Nord-Sud, entre la rue Villeroy et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 28 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
12036	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera gérée par un homme durant les manœuvres de rotation de la flèche	Rue Chinard	des deux côtés, entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	Le mardi 15 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	Le mercredi 16 octobre 2019, de 14h à 19h
			la circulation et l'accès au chantier sera gérée par 2 hommes trafic	Rue Masaryk	au carrefour avec la rue Chinard	Les mardi 15 octobre 2019 et mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 18h
				Rue Roger Salengro		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chinard	des deux côtés, entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk		
12037	Entreprise Eurosigna	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Pierre Blanc	sur 5 m au droit du n° 2	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 2	
12038	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roger Violi	sur le trottoir sous la nacelle élévatrice de personnes située entre la rue Alsace Lorraine et la rue Royale	Le lundi 14 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Alsace Lorraine et la rue Royale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12039	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 15 m au droit du n° 11	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12040	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Isidore	entre le cours Docteur Long et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 8h à 11h
12041	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câble dans une chambre télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Bert	entre la rue Maurice Flandin et le pont SNCF	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 0h30 à 5h
12042	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur les emplacements 2 roues motorisés	Rue de Bonnel Boulevard Marius Vivier Merle Rue de Bonnel	sur 20 m de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle sur 20 m de part et d'autre de la rue de Bonnel sur 20 m de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle sur 20 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle terre plein central	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020
12043	Entreprise Pierre Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutention	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la République Rue Mulet Rue de la République Rue Mulet	sur le trottoir Est, situé au droit de la rue Mulet trottoir Sud, entre la rue de la Bourse et la rue de la République sur 20 m au droit de la rue Mulet entre la rue de la Bourse et la rue de la République	Les lundi 14 octobre 2019 et mardi 15 octobre 2019, de 8h à 17h Les lundi 14 octobre 2019 et mardi 15 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12044	Entreprise Aubonnet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Georges	sous la nacelle élévatrice de personnes, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 15 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre des n° 10/12, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes du demandeur sera autorisée		sur la chaussée, au droit des n° 29	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder aux n° 29	
12045	Entreprise Toiture et Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	côté impair Ouest sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au dimanche 27 octobre 2019
12046	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Jean Novel	côté Sud, entre le boulevard Stalingrad et la rue Louis Guérin	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin Boulevard Stalingrad	au droit de la Clinique du Parc	
12047	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue Philippe de Lassalle		A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 98 et le n° 47	
12048	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	le passage à contresens de la circulation générale des véhicules de l'entreprise sera autorisé	Rue Lainerie	entre la rue de la loge et la rue François Vernay, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, la borne rétractable sera mise en position basse à la demande de l'entreprise	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019, de 6h30 à 17h
12049	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du vendredi 11 octobre 2019 jusqu'au dimanche 20 octobre 2019
12050	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 10 m des deux côtés de la chaussée au droit du n° 15	A partir du samedi 12 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
12051	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bât d'Argent	sur 5 m au droit du n° 5	A partir du samedi 12 octobre 2019 jusqu'au samedi 19 octobre 2019	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 5		
12052	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le lundi 14 octobre 2019, de 14h à 18h	
12053	Entreprise Atelier Avril et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 139	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019	
12054	Entreprise Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Saint-Polycarpe	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit des n° 14/16	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 14 novembre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit des n° 14/16		
12055	Entreprise Cougnaud Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philibert Roussy	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le lundi 14 octobre 2019, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
12056	Ville de Lyon - Délégation générale au service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20 m en face du n° 11 sur la zone de police	Le mardi 5 novembre 2019, de 7h à 19h	
12057	Consulat de Chine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place de l'Europe		Le samedi 26 octobre 2019, de 7h à 19h	
						A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au samedi 19 octobre 2019, de 7h à 19h	
12058	Entreprise Jeannot Monte Meuble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Désirée	au droit du n° 13, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h30 à 12h30	
			la circulation des véhicules sera interdite				entre la rue Romarin et la rue du Griffon, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés				pour intervenir au n° 13
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				sur la chaussée située au droit du n° 13

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12059	Entreprise Société Xcellence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 25ème anniversaire de la série Friends	la création d'une file d'attente sera autorisée	Place Bellecour	au droit du bâtiment de l'Office de Tourisme	Le vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 23h
12060	Université Jean Moulin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération de pose de calicots au droit de la façade de l'Université au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Université	Rue Cavenne	trottoir Ouest, entre la rue de l'Université et le n° 32	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 19h
				Rue de l'Université	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Cavenne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté pair, entre la rue de l'Université et le n° 32	
12061	Entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de désamiantage	le stationnement et la circulation seront autorisés	Rue Victor Hugo	entre la place Bellecour et la place Carnot	A partir du dimanche 13 octobre 2019 jusqu'au lundi 18 novembre 2019, de 19h à 1h
12062	Entreprises Coiro - Eurovia - Jean Lefèbvre - Ebm - de Filipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	entre la rue d'Auvergne et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue d'Auvergne et la rue Auguste Comte	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au débouché sur la rue Auguste Comte	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/ Est devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » obligatoire			
12063	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	chaussée Est sens Sud / Nord entre le quai de la Gare d'Eau et le n° 51	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair entre le quai de la Gare d'Eau et la face n° 51 sur le stationnement en épi	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12064	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue du Bourbonnais	trottoir Sud, entre la rue Littré et la rue du Docteur Horand	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Littré et la rue du Docteur Horand	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Littré et la rue du Docteur Horand	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12065	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle sous le pont SNCF pour le compte de la Ville de Lyon - Direction éclairage public	la circulation des piétons sera interdite en alternance	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 17h
					trottoir Ouest, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit du véhicule nacelle sur le stationnement interdit gênant	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussé Est, côté Est, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	
					chaussé Ouest, côté Ouest, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	
12066	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de l'entreprise Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue du Souvenir	sur 20 m, au droit du n° 65	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 9h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 65	
12067	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	sur le parking situé entre le n° 1 et le boulevard Jean XXIII, en face du n° 74	Le vendredi 18 octobre 2019, de 8h à 17h
12068	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera réduite	Quai Victor Augagneur	sur le trottoir, sur 40 m au Sud du pont Wilson	Le lundi 14 octobre 2019
			le stationnement et la circulation seront autorisés			
12069	Entreprises Maia Sonnier/ Gauthey/ Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 20 m de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de la rue de Bonnel	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue de Bonnel	sur 20 m de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de la rue de Bonnel	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur les emplacements 2 roues motorisées		Rue de Bonnel	sur 20 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle terre plein central	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12070	Entreprises Maia Sonnier/ Gauthey/ Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, entre la rue Georges Pompidou et la rue Paul Bert	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au samedi 29 février 2020
12071	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Route de Genas	côté pair, sur 50 m à l'Ouest de la place Kimmerling	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand	entre le n° 138 et le n° 144	
				Rue Ferdinand	sur 50 m, à l'Ouest de la place Kimmerling	
			la circulation des véhicules sera interdite	Cours Richard Vitton	entre le boulevard Pinel et la rue Ferdinand Buisson	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 138 et le n° 144	
Route de Genas	côté pair, sur 50 m à l'Ouest de la place Kimmerling					
12072	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des cycles sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, entre le cours Albert Thomas et la rue Abbé Boissard	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Est, entre le cours Albert Thomas et la rue Abbé Boissard	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sous la trémie Vivier Merle	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Tchécoslovaques	bretelle d'accès à la trémie Vivier Merle	
12073	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laurencin	sur 20 m au droit du n° 2	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	
12074	Entreprise Artizan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Garcin	sur 20 m, au droit du n° 20	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 8h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12075	Entreprise Etaneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	côté pair, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	le long du bâtiment du Palais de Justice	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue de Bonnel	des deux côtés, le long du bâtiment du Palais de Justice côté pair, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin
12076	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur la contre-allée sur la voie d'accès au dépose minute Part Dieu, sur 30 m au Sud de la trémie Bonnel	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12077	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Desaix	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 7h30 à 17h
12078	Entreprise Emile Petit Jean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 76	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
12079	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	côté pair, entre le n° 6 et n° 8	Le mardi 22 octobre 2019, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12080	Entreprise Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 et n° 82, un cheminement sera matérialisé par le demandeur	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 14 novembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, au droit des n° 81 et n° 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 81 et n° 82	
12081	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue Clos Savaron	entre le n° 1 et n° 13	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et n° 11	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12082	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Albert Thomas	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 75, pendant le survol des charges	Le mardi 22 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m au droit du n° 59	Le mardi 22 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12083	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	au droit de la rue de la Baleine, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	Le mardi 15 octobre 2019, de 8h30 à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sur la voie réservée aux bus située au droit de la rue de la Baleine	
12084	Entreprise Razel-Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue du Président Edouard Herriot	sur la zone de desserte située en face du n° 3	Les mardi 15 octobre 2019 et mercredi 16 octobre 2019
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
12085	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecordière	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue de la Barre	Le mardi 22 octobre 2019, de 7h à 17h
				Rue de la Barre	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecordière	au droit de la rue de la Barre	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	côté impair, sur 20 m au droit de la façade située au n° 5	
12086	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	au droit du n° 16, zone de desserte comprise	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
12087	Entreprise Tarvel/ Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre le cours Gambetta et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 23 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
12088	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le mercredi 16 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12089	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Lalande	entre la rue de la Viabert et le n° 3	Le mardi 22 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Ouest sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n° 1	Le mardi 22 octobre 2019
12090	Entreprises Jean Lefebvre - Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au lundi 28 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au lundi 28 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Philippe Fabia	A partir du lundi 21 octobre 2019 jusqu'au lundi 28 octobre 2019, de 7h à 18h
12091	Office français de l'immigration et de l'intégration	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération d'aide au retour volontaire	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Benoît Bernard	entre la route de Vienne et la rue Auguste Chollat	Le jeudi 17 octobre 2019, de 8h à 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m au droit de la partie comprise entre le n° 5 et le n° 7	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 10h
12092	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé 1 DCL 835 seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 17h
12093	Entreprise Eiffage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Chartreux	au droit des n° 47 et 49	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 5	
				Rue des Chartreux	au droit des n° 47 et 49	
12094	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hugues Guerin	sur 15 m, de part et d'autre du n° 6	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12095	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	entre l'avenue Général Eisenhower et le n° 157 par tronçons successifs	A partir du samedi 12 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
					au droit des n° 96 et 98	
				Avenue Général Eisenhower	entre la rue Joliot Curie et le n° 33	
					dans les deux sens de circulation entre la rue Joliot Curie et le n° 33	
				Rue Joliot Curie	dans les deux sens de circulation au droit des n° 96 et 98	
					par tronçons successifs dans les deux sens de circulation entre l'avenue Général Eisenhower et le n° 157	
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Avenue Général Eisenhower	des deux côtés de la chaussée entre la rue Joliot Curie et le n° 33	
				Rue Joliot Curie	des deux côtés de la chaussée au droit des n° 96 et 98	
					entre l'avenue Général Eisenhower et le n° 157	
12096	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	chaussée Est, sens Nord/Sud, entre la rue Dole et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12097	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des 2 roues sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier balisé	Rue de la Gare	sur 30 m, au droit du n° 1	A partir du vendredi 18 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12098	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue René Cassin	côté pair, entre les n° 28 et n° 30	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
					côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 55	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12099	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, entre le n° 42 et le n° 32	A partir du jeudi 24 octobre 2019, 20h, jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 42 et le n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 42 et le n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12100	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Delandine	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
12101	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la grue autoportée	Avenue Jean François Raclet	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 17	Le mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		sur 30 m, au droit du n° 17	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12102	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Bayard	dans les deux sens, entre le quai Perrache et la rue Delandine	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le quai Perrache et la rue Delandine	
12103	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Barrême	trottoir Nord entre la rue Boileau et la rue Félix Jacquier	Le mardi 22 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard des Belges et la rue Félix Jacquier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 35 m à l'Ouest de la rue Bonnel	Le mardi 22 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12104	Entreprise Thollot Agenceur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 5 m, au droit du n° 103	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
12105	Entreprise Hydro-géotechnique Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques Métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Guichard	côté Ouest, entre le n° 230 et n° 236	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 22 novembre 2019
			le stationnement des camions forains sera autorisé sur la chaussée chaque dimanche entre 05h00 et 14h00		côté Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Mazenod en face des n° 230 à 236	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12106	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maurice Jacob	entre la rue des Aqueducs et le n° 15	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 15 et la rue Joliot Curie	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
			les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la rue des Aqueducs	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019, de 8h30 à 16h30
12107	Entreprise Serfim-Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située en face du n° 3	Le vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12108	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Maximin	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 11	Le vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 11	
12109	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Pansier	sur 30 m au droit du n° 23	A partir du vendredi 18 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12110	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Cours Albert Thomas	trottoir Sud sur 30 m au droit du n° 54	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 30 m au droit du n° 54	A partir du lundi 14 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
12111	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Paul Sédallian	sur 15 m de part et d'autre du n° 28	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre-allée Ouest des 2 côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12112	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 30 m, de part et d'autre du Commandant Ayasse	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
				Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	sens Sud/Nord, entre l'avenue Leclerc et la rue des Girondins	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 30 m, de part et d'autre du Commandant Ayasse	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du Commandant Ayasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Ayasse	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12113	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccord de fibre optique pour le compte de Covage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jean de Dieu	de part et d'autre de la chaussée entre le n° 33 et le n° 31	A partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 22h à 6h
			la circulation sera gérée par des employés de l'entreprise exécutant les travaux par des alternats manuels de nuit			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner et réduire les voies de circulation sans l'interrompre			
12114	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Mérieux	trottoir Ouest, au droit de la place des Pavillons	A partir du mercredi 16 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Challemel Lacour	sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
				Rue Marcel Mérieux	sens Sud/Nord, entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Rue du Vercors	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Marcel Mérieux	entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place des Pavillons	côté impair, entre l'avenue Debourg et la rue Challemel Lacour	
					chaussée Sud, des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
					chaussée Nord, des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Challemel Lacour	au débouché sur la rue Marcel Mérieux	
le tourne à gauche sera interdit	Place des Pavillons	chaussée Sud, au débouché sur la rue Marcel Mérieux				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12115	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise exécutant les travaux au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Péri	sur 15 m entre le n° 11 et le n° 12	A partir du jeudi 17 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 8h à 17h

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Groll	Marion	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Contractuel	03/10/19	Musée des beaux arts	Contrat de recrutement
Dubois	Cécile	Infirmière	Contractuel	01/09/19	Education	Complément de temps partiel
Benchaar	Firouze	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	01/09/19	Education	Mutation
Roskams	Léonore	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Titulaire	01/10/19	Bibliothèque municipale de Lyon	Mutation
Wiand	Véronique	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	01/09/19	Education	Mutation
Braem	Léa	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Desonnais	Emilien	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/19	Sports	Nomination stagiaire
Groune	Shem	Atsem de 2ème classe	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Hamon	Annick	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Mechiche	Bélinda	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Nguyen	Diane	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Segura	Maria	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Techer	Marie Brigitte	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Zoghliami	Samia	Atsem de 2ème classe	Stagiaire	01/09/19	Education	Nomination stagiaire
Berger	Marion	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Enfance	Nomination stagiaire
Campoy	Julia	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/19	Enfance	Nomination stagiaire
Carrat	Gregory	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/19	Espaces verts	Nomination stagiaire
Poyandeh	Shahzad	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/19	Enfance	Nomination stagiaire
Diallo	Cathy	Adjoint technique	Contractuel	01/10/19	Espaces verts	Recrutement non titulaire complément de temps partiel
Godillot	Jeanne	Ingénieur	Contractuel	01/10/19	Espaces verts	Recrutement non titulaire complément de temps partiel
Naud	Amandine	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/10/19	Musée des beaux arts	Recrutement non titulaire complément de temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ciona	Célia	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/10/19	Musée d'histoire de Lyon	Recrutement non titulaire complément de temps partiel
Blanc	Fabien	Ingénieur	Titulaire	14/10/19	Relations sociales et vie au travail	Recrutement par voie de mutation
Abdi	Naoëlle	Adjoint administratif	Contractuel	01/10/19	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Ayari	Marouan	Adjoint technique	Contractuel	01/10/19	Musée d'art contemporain	Recrutement remplaçant
Husson	Benoît	Adjoint technique	Contractuel	01/10/19	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Maillet	Lucie	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/10/19	Musée des beaux arts	Recrutement remplaçant
Deme	Khady	Agent de production culinaire	Non titulaire	01/10/19	Enfance	Recrutement remplaçant
Rondet	Philippine	Adjoint technique	Non titulaire	01/09/19	Enfance	Recrutement remplaçant
Thomas	Florence	Agent d'accompagnement	Non titulaire	23/09/19	Enfance	Recrutement remplaçant
Chareyre	Carole	Adjoint technique	Non titulaire	01/09/19	Enfance	Recrutement remplaçant
Barre	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	14/10/19	Cabinet du maire	Recrutement remplaçant
Burdzy	Célia	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/10/19	Centre histoire de la résistance et de la déportation	Recrutement remplaçant
Eteme	Olivier	Adjoint technique	Contractuel	27/09/19	Musée d'histoire de Lyon	Recrutement remplaçant
Cecilia	Sandra	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Non titulaire	01/09/19	Enfance	Recrutement remplaçant
Boulens	Jérôme	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	07/10/19	Espaces verts	Réintégration
Rivat	Natacha	Directrice générale des services	Titulaire	21/10/19	Mairie 7ème arrondissement	Recrutement par détachement
Oribes	Marion	Adjoint administratif	Stagiaire	06/09/19	Mairie du 9ème arrondissement	Arrêté rectificatif de la nomination stagiaire
Boursier	Irving	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Colas	Ludovic	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Gallay	Stéphane	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Gras	Séverine	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Huet	Florent	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Opéra	Nomination stagiaire catégorie C
Pucci	Massimo	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	Maison de la danse	Nomination stagiaire catégorie C
Robert	Corinne	Adjoint administratif	Stagiaire	01/10/19	Administration des personnels	Nomination stagiaire catégorie C
Vadini	Sara	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	03/10/19	Musées Gadagne	Nomination stagiaire catégorie C

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Altobelli	Ha Phuong	Adjoint technique	Contractuel	01/09/19	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Vanon	Sylviane	Agent social	Contractuel	01/10/19	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Blaizeau	Marie	Technicien paramédical de classe normale	Contractuel	13/09/19	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
El yabadri	Sabah	Adjoint technique	Contractuel	01/09/19	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
M'Sakni	Mohammed	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/19	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Mise à disposition de dossier - Modification simplifiée n° 1 du PLU-H – Nouveau lycée 2 avenue du Pont Pasteur à Lyon 7ème

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU-H comprenant un rapport de présentation du projet ainsi que des plans réglementaires du dossier, la liste des prescriptions d'urbanisme et un cahier communal, avant et après évolution, est mis à disposition du public du 24 octobre 2019 au 26 novembre 2019.

Les pièces du dossier et un cahier sont consultables aux jours et heures d'ouverture au public à

- L'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème ;
- La mairie du 7ème arrondissement, 16 place Jean Macé ;
- La direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

L'ensemble des pièces du dossier est également consultable sur le site métropolitain (www.grandlyon.com) et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/ms1-grandlyon>.

Le public peut déposer ses observations sur :

- les cahiers ouverts dans les 3 lieux où les dossiers sont consultables ;
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ms1-grandlyon> ;
- par courriel à l'adresse : ms1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr ;
- par écrit adressé au président de la Métropole, direction générale déléguée au développement urbain et cadre de vie, service Planification, 20 rue du Lac 69003 Lyon.

L'ensemble des observations du public sera consultable au siège de la Métropole.

Mise à disposition de dossier - Modification simplifiée n°2 du PLU-H – ZAC de la Duchère – ilot 35 situé avenue Ben Gourion à Lyon 9ème

Le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU-H comprenant un rapport de présentation du projet ainsi que des plans réglementaires du dossier avant et après évolution et l'étude d'impact de la ZAC GPV la Duchère, est mis à disposition du public du 24 octobre 2019 au 26 novembre 2019.

Les pièces du dossier et un cahier sont consultables aux jours et heures d'ouverture au public à :

- L'hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème ;
- La mairie du 9ème arrdt, 6 place du marché ;
- La direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

L'ensemble des pièces du dossier est également consultable sur le site métropolitain (www.grandlyon.com) et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/ms2-grandlyon>.

Le public peut déposer ses observations sur :

- les cahiers ouverts dans les 3 lieux où les dossiers sont consultables,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ms2-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse : ms2-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- par écrit adressé au président de la Métropole, direction générale déléguée au développement urbain et cadre de vie, service Planification, 20 rue du Lac 69003 Lyon.

L'ensemble des observations du public sera consultable au siège de la Métropole.

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

DP 069 383 19 02033 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 54 rue Voltaire Lyon 3ème Superficie du terrain : 81 m² - Demandeur : 9 du Marché des Grands Hommes 158 avenue de Suffren 75015 Paris - Mandataire : M. de Saint Leger Thierry

DP 069 389 19 02034 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 38-55 rue Professeur Patet Lyon 9ème Superficie du terrain : 6549 m² - Demandeur : La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Favre François

DP 069 383 19 02037 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 11 rue des Aubépins Lyon 3ème Superficie du terrain : 563 m² - Demandeur : M. Girard Nicolas 11 rue des Aubépins 69003 Lyon

DP 069 383 19 02038 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11b rue Villebois Mareuil Lyon 3ème Superficie du terrain : 176 m² - Demandeur : M. Trillat Didier 11 b rue Villebois Mareuil 69003 Lyon

DP 069 383 19 02039 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 33 rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 5418 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 389 19 02040 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6-10 rue Claude Debussy Lyon 9ème Superficie du terrain : 737 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 382 19 02041 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Mazard Lyon 2ème Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : AF Gestion Confluence 11 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Barbier Sylvain

DP 069 382 19 02042 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Réfection d'une véranda - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1801 m² - Demandeur : Biossun 24 rue de la Sure 38360 Sassenage - Mandataire : M. Byszanski Alexandre

DP 069 386 19 02043 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 rue Godefroy Lyon 6ème Superficie du terrain : 324 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chardon Guillaume

DP 069 389 19 02044 déposée le 30 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1-2-3 place Maurice Bariod Lyon 9ème Superficie du terrain : 577 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 382 19 02045 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Installation d'un ascenseur - Terrain : 10 rue des Marronniers Lyon 2ème Superficie du terrain : 738 m² - Demandeur : SCI Marronniers-Poncet 10 rue des Marronniers 69002 Lyon - Mandataire : M. Blein Gilles

DP 069 385 19 02046 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue François Vernay Lyon 5ème Superficie du terrain : 273 m² - Demandeur : M. Marchand François 8 rue François Vernay 69005 Lyon

DP 069 389 19 02047 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 350-355 rue du Doyen Georges Chapas Lyon 9ème Superficie du terrain : 2816 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 389 19 02048 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 Grande rue de Saint Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 611 m² - Demandeur : M. Henry Dominique 18 Grande rue de Saint Rambert 69009 Lyon

DP 069 382 19 02050 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Mon Liban 21 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacob Daniel

DP 069 389 19 02051 déposée le 1er octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 755 m² - Demandeur : Cabinet Brilleman 10 rue Vaubecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Lapeyriere Philippe

DP 069 388 19 02052 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 288-314 boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 15600 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali

DP 069 384 19 02053 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture et modification de toiture - Terrain : 2 place Marcel Bertone Lyon 4ème Superficie du terrain : 481 m² - Demandeur : Mme Barbier Marie-Dan 2 place Marcel Bertone 69004 Lyon

DP 069 387 19 02054 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 183 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Bet Ecmo 18 -20 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Auci Rodrigue

DP 069 385 19 02055 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 387 19 02056 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 10 m² - Terrain : 61 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : M. Faymany Sommay 61 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 386 19 02057 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Fénelon Lyon 6ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : La Bulle Workplace 3 rue Fenelon 69006 Lyon - Mandataire : Mme Chabanne Géraldine

DP 069 389 19 02058 déposée le 2 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Roquette Lyon 9ème Superficie du terrain : 281 m² - Demandeur : SCI 3 Roquette 3 rue Roquette 69009 Lyon - Mandataire : Mme Giroud Lara

DP 069 381 19 02059 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 510 m² - Demandeur : LCL Finances 1 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : M. Le Roi Jean-Michel

DP 069 383 19 02060 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture et modification de façade - Terrain : 41 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : M. Dutoit Arnaud 8 impasse du Mont-Beaunant 69230 Saint-Genis-Laval

DP 069 384 19 02061 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 23 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 272 m² - Demandeur : M. De Chaumont Matthias 10 rue Duhamel 69002 Lyon

DP 069 389 19 02062 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 555 avenue d'Ecully Lyon 9ème Superficie du terrain : 18086 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place des Francfort 69444 Lyon 03 - Mandataire : M. Beraud François

DP 069 389 19 02063 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 545 rue de Beer Sheeva Lyon 9ème Superficie du terrain : 8626 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon 03

DP 069 382 19 02064 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 50 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Régie Ginon 8 Place des Terreaux 69202 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Ginon Guillaume

DP 069 384 19 02065 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 35 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1051 m² - Demandeur : M. Margotin Richard 130 chemin de la Rosette 69440 Taluyers

DP 069 386 19 02066 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : L'Evergreen 72 rue Vauban 69006 Lyon - Mandataire : M. Fantino Antoine

DP 069 384 19 02067 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Création d'une fresque - Terrain : 2 bis rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 1226 m² - Demandeur : Red 4 rue Nobel 75018 Paris - Mandataire : Mme Lorfeuvre Alice

DP 069 388 19 02068 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Création d'une fresque - Terrain : 133 boulevards des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 7502 m² - Demandeur : Non-For-Profit 4 rue Nobel 75018 Paris - Mandataire : Mme Lorfeuvre Alice

DP 069 387 19 02069 déposée le 3 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : Mme De Roubin Caroline 66 rue du Général Laperrine 26000 Valence

DP 069 381 19 02070 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 382 m² - Demandeur : SCI Pab 5 rue Constantine 69001 Lyon - Mandataire : Mme Paillat Emmanuelle

DP 069 383 19 02071 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 10 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 393 m² - Demandeur : M. Martinod Paul 10 rue Bellevue 69003 Lyon

DP 069 384 19 02072 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 8 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 562 m² - Demandeur : Maison 123 Sas 57 -59 rue Henri Barbusse 92110 Clichy - Mandataire : M. Durand Servoingt Benjamin

DP 069 387 19 02073 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 163 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : SCI Les Bons Enfants 163 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Mandataire : M. Mallet François

DP 069 383 19 02074 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue du général Mouton-Duvernet Lyon 3ème Superficie du terrain : 2547 m² - Demandeur : SGAMI Sud-Est 20 rue de l'Espérance 69003 Lyon - Mandataire : M. Briot Bernard

DP 069 386 19 02075 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 763 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 382 19 02076 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 735 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 387 19 02077 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 735 m² - Demandeur : SLCI Immobilier 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre

DP 069 386 19 02078 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 38 rue Ney Lyon 6ème - Demandeur :

Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Gerboulet Lauriane

DP 069 386 19 02079 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 37 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 382 19 02080 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 53 rue Auguste Comte Lyon 2ème - Demandeur : TD Immobilier 22 chemin de la Côte 69530 Brignais - Mandataire : M. Porte Olivier

DP 069 382 19 02081 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 38 rue Franklin Lyon 2ème - Demandeur : M. Patot Bertrand 38 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : M. Porte Olivier

DP 069 382 19 02082 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème - Demandeur : M. Raymond Alfred 25 rue Charlot 75003 PARIS

DP 069 386 19 02083 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 269 rue Pierre Corneille Lyon 6ème - Demandeur : SC Financière Prost-Boucle 30 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Mandataire : M. Prost-Boucle Laurent

DP 069 384 19 02084 déposée le 4 octobre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 151 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème - Demandeur : Les Gastronomistes 151 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Geliot Julien

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

PC 069 385 16 00205 M01 déposé le 3 octobre 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 134 m² - Terrain : 15 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : M. Chesnel Jean-Pascal 15 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 386 16 00233 M01 déposé le 4 octobre 2019 Modificatif - Projet : Surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 128 m² - Terrain : 42 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 473 m² - Demandeur : SCI du 42 cours Franklin Roosevelt 42 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : Mme Bernachon Françoise - Auteur : M. Curvat Serge 5 quai André Lassaragne 69001 Lyon

PC 069 386 17 00429 M01 déposé le 3 octobre 2019 Modificatif - Projet : Surélévation et extension de deux bâtiments de bureaux avec création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 2123 m² - Terrain : 145 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 7945 m² - Demandeur : SCI Lafayette 4 place Sadi Carnot 13002 Marseille - Mandataire : M. Barillier Benoît - Auteur : Archigroup 50 allée des Cypres 69579 Limonest Cedex

PC 069 388 18 00053 M02 déposé le 3 octobre 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en 19 logements avec modifications de façades et de toiture - Surface créée : 1332 m² - Terrain : 10 rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 6255 m² - Demandeur : VGF Partners 4 quai Général Sarraill 69006 Lyon - Mandataire : Mme Mamane Chloé - Auteur : Kather Architecture 2 place Mathieu Jaboulay 69230 Saint-Genis-Laval

PC 069 383 18 00145 M01 déposé le 4 octobre 2019 Modificatif - Projet : Démolition partielle. Construction d'un bâtiment de 3 logements et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 154 m² - Terrain : 18 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Gallet Architectes Chatanay "les Cumines" 69700 Echalas

PC 069 389 18 00289 M02 déposé le 30 septembre 2019 Modificatif - Projet : Construction de 2 immeubles de bureaux et création de 201 aires de stationnement - Surface créée : 11569 m² - Terrain : Rue Joannès Carret - Ilot 7 Lyon 9ème Superficie du terrain : 5030 m² - Demandeur : Joannes Carret 2019 42 quai Rambaud 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ciocca Sébastien - Auteur : Mme Defrancq Jessica 5 rue Saint-Germain l'Auxerrois 75001 Paris

PC 069 388 19 00292 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Démolition totale. Construction d'un immeuble de 33 logements et création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 2136 m² - Terrain : 53 à 59 rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 1120 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Moisson Laure - Auteur : Agrega Architectes Sas Danilo Impeciati 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 383 19 00293 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Démolition totale. Construction d'un ensemble immobilier de 30 logements et création de 35 aires de stationnement - Surface créée : 1997 m² - Terrain : 19 - 21 b rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 2080 m² - Demandeur : Nexity Ir Programmes Rhône Loire Auvergne 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Marchal Frédéric - Auteur : So Architectes 41 rue Malessherbes 69006 Lyon

PC 069 381 19 00294 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 7659 m² - Demandeur : Bagel Debois 39 rue Danton 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Bougheilba Rabah - Auteur : Mme Jacquemin Camille 5 rue de la Martinière 69001 Lyon

PC 069 388 19 00295 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Rénovation et surélévation d'un immeuble et création de 1 logement - Surface créée : 128 m² - Terrain : 101 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 156 m² - Demandeur : Rhône Saône Habitat 10 avenue des Canuts 69517 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Tracol Benoît - Auteur : Archimix 9 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

PC 069 388 19 00297 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif avec installation d'une clôture - Terrain : 60 avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 1220 m² - Demandeur : Babilou IMMO 24 rue Moulin des Bruyères 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Mersch Florian - Auteur : NP13 Architecture Plet Nicolas 18 boulevard des Farigoules 13400 Aubagne

PC 069 383 19 00298 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : Démolition d'un entrepôt. Construction d'un immeuble de 18 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1259 m² - Terrain : 3-7-9 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 909 m² - Demandeur : Lyon 3 - rue Bonnard 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 383 19 00299 déposé le 1er octobre 2019 - Projet : Démolition de deux maisons individuelles. Construction d'un immeuble de 21 logements avec création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1517 m² - Terrain : 24-26 rue Roux Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain : 786 m² - Demandeur : SLC Pitance 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Doute Jordan - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte Marie des Terreaux 69001 Lyon

PC 069 387 19 00300 déposé le 2 octobre 2019 - Projet : Installation de deux bâtiments modulaires - Surface créée : 30 m² - Terrain : 22 avenue du Général Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 168126 m² - Demandeur : Ministère des Armées 22 avenue du Général Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Peirani André - Auteur : Mme Petit Angélique 22 avenue du Général Leclerc 69347 Lyon Cedex 07

PC 069 387 19 00301 déposé le 3 octobre 2019 - Projet : Construction de 2 immeubles de bureaux et locaux commerciaux - Surface créée : 6453 m² - Terrain : 23-25-27 rue Paul Duvivier Lyon 7ème - Demandeur : Lyon Duvivier 1 2 rue Georges Méliès 69680 Chassieu - Mandataire : M. Faura Olivier - Auteur : Vine Architecture 104 rue Duguesclin 69009 0478831616

PC 069 383 19 00302 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : Surélévation et extension d'un immeuble de logements - Surface créée : 21 m² - Terrain : 184 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Zebra Capital 24 rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Lagesse Jérôme - Auteur : M. Fumat Julien 70 bis rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 384 19 00303 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement avec modification de toiture - Terrain : 28 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème - Demandeur : Mme Laurent Agnès 28 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 389 19 00304 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 52 m² - Terrain : 4 rue de la

Gravière Lyon 9ème - Demandeur : M. Richez Etienne 52 t avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Auteur : Micael Broux Architecte 19 rue des Trois Pierres 69007 Lyon

PC 069 381 19 00305 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Royale Lyon 1er - Demandeur : Eurl PPVL 32 cours de la Liberté 69003 Lyon - Mandataire : M. Vion Lombard Pierre

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

PD 069 387 19 00036 déposé le 3 octobre 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 23 rue Paul Duvivier Lyon 7ème Superficie du terrain : 1035 m² - Demandeur : Lyon Duvivier 1 2 rue Georges Melies 69680 Chassieu - Mandataire : M. Faura Olivier

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

US 069 381 19 00404 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 24 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Mme Pontet Marjorie 11 chemin de Boutary 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 383 19 00406 déposé le 30 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 16,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 614 m² - Demandeur : Mme GIROT Gabrielle 6 rue Paul Bert 69003 Lyon

US 069 383 19 00408 déposé le 1er octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 18583 m² - Demandeur : M. Riche Benoît 27 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Auteur : Billon - Catherine Liautaud 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 387 19 00409 déposé le 2 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue de Toulon Lyon 7ème Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : M. Gomez Mathieu 8 place Colonel Roman Petit 69780 Saint Pierre De Chandieu

US 069 384 19 00410 déposé le 3 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en bureau d'avocat - Terrain : 5 bât. A rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 122 m² - Demandeur : Maître Richard Clémence 6 rue de la Bourse 69001 Lyon - Auteur : Sergie Lyon 3 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 381 19 00411 déposé le 3 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 34,76m² en location de meublé de courte durée - Terrain : 61 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Ruiz Emilien Yves Nicolas 53 rue du Pilat 42170 Saint-Just-Saint-Rambert - Auteur : Régie Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 385 19 00412 déposé le 2 octobre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 46m² en bureaux de conseil - Terrain : 12 A rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 81 m² - Demandeur : Mme Ortiz Christelle 12 rue du Doyenné 69005 Lyon - Auteur : Gallichet-Lemaitre 56 rue Gambetta 69007 Lyon

US 069 384 19 00413 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 36,6 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 1 A PL Bellevue Lyon 4ème Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Mme Maublanc Christiane 5 impasse des Glycines 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon

US 069 386 19 00414 déposé le 4 octobre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 38,45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : M. et Mme Luciani et Levesque Romain et Candice 24 rue Paul Chevrel 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Auteur : Régie Juron et Triplier 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

DP 069 383 19 01232 Décision du 1er octobre 2019 à Société Européene d'investissements immobiliers 45 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 45 cours du Docteur Long Lyon 3ème

DP 069 389 19 01295 Décision du 1er octobre 2019 à Beylat Participations 4 route de Lyon 69530 Brignais - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 32t quai Arloing Lyon 9ème

DP 069 381 19 01491 Décision du 30 septembre 2019 à Mme Schillinger Céline 9 rue Constantine 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Constantine Lyon 1er

DP 069 387 19 01575 Décision du 30 septembre 2019 à Ninkasi 267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 267 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème

DP 069 389 19 01589 Décision du 1er octobre 2019 à M. Ginies Frédéric 55 D chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 55D chemin des Charbottes Lyon 9ème

DP 069 381 19 01606 Décision du 30 septembre 2019 à Empanadas Club 14 rue Rigaud 34000 Montpellier - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 381 19 01623 Décision du 30 septembre 2019 à Big Mamma 28 rue d'Aboukir 75002 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Neuve 4 rue Mulet Lyon 1er

DP 069 385 19 01694 Décision du 1er octobre 2019 à SDC Manteau Jaune Corneille Saint Marc 179 avenue Jean Jaurès 69150 Decines Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Manteau Jaune Lyon 5ème

DP 069 388 19 01769 Décision du 30 septembre 2019 à Génération Façades 56 route de Brignais 69630 Chaponost - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Claude Violet Lyon 8ème

DP 069 389 19 01770 Décision du 1er octobre 2019 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 87 rue Pierre Audry Lyon 9ème

DP 069 382 19 01792 Décision du 30 septembre 2019 à M. Rolland Jean-François 51 boulevard Saint Louis 43000 Le Puy en Velay - Projet : Changement de destination d'un logement en local professionnel - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 389 19 01793 Décision du 1er octobre 2019 à Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon - Projet : installation d'une clôture - Terrain : 341 rue de la Piémence Lyon 9ème

DP 069 382 19 01796 Décision du 30 septembre 2019 à Syndicat des Copropriétaires du 21/23 rue Casimir Périer 5 rue du Commandant Dubois

69003 Lyon - Projet : modification de toiture - Terrain : 21 rue Casimir Périer Lyon 2ème

DP 069 381 19 01844 Décision du 30 septembre 2019 à Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Jean-Baptiste Say Lyon 1er

DP 069 381 19 01849 Décision du 30 septembre 2019 à M. Picot Arnaud 5 rue du Garet 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue du Garet Lyon 1er

DP 069 381 19 01860 Décision du 30 septembre 2019 à M. Petit Jean 18 rue de l'Annonciade 69001 Lyon - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 18 rue de l'Annonciade Lyon 1er

DP 069 383 19 01942 Décision du 1er octobre 2019 à Mme Paquelet Catherine 131 cours Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture d'un mur - Terrain : 131 cours Docteur Long Lyon 3ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 30 septembre au 4 octobre 2019

PD 069 388 19 00033 - Arrêté du 30 septembre 2019 à SNC Cogv 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 116 rue Bataille Lyon 8ème